



## Numéro FAQ – 14-028

### Prescriptions de protection incendie AEAI, édition 2015

#### Prescription: 14-15 Utilisation des matériaux de construction

Chiffre, alinéa: [3.3.1 alinéa 5](#)

Thème: Couche matériau RF1 sous les sols de terrasses à claire-voie

Date de la décision: 22.03.2022

---

#### Question:

Jusqu'à quelle largeur de joint les sols de terrasse sont-ils considérés comme entièrement fermés, de telle sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir une couche de matériau RF1 ?

---

#### Réponse du CPPI:

Les sols de terrasse dont les joints ouverts ont maximum 4 mm de largeur sont considérés comme « entièrement fermés » ; ils ne sont en conséquence pas concernés par l'exigence du chiffre 3.3.1 al. 5 de la DPI 14-15 de l'AEAI.

**Explication / interprétation**

**FAQ publiée**